

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
3EME COMMANDEMENT REGIONAL DE LA GENDARMERIE
NATIONALE DE BECHAR

MISE EN DEMEURE N° 02

Vu le marché N° 03/2022, du 28 Juin 2022, portant "lot N° 01 intitulé « acquisition des pièces de rechanges pour véhicules », et la décision de reconduction N° 85/2022 du 29 Décembre 2022, conclu entre L'Entreprise "**Mahmoudi Lounes**" et le 3ème Commandement Régional de la Gendarmerie Nationale de Béchar.

Conformément aux dispositions de l'article 18 du contrat susvisée, et après fin du délai de la mise en demeure N° 01, La 3eme Commandement Régional De La Gendarmerie Nationale à Béchar, adressée à l'Entreprise «MAHMOUDI LOUNES», représenter par monsieur «MAHMOUDI LOUNES», sis a coopératif immobilière «CITE S.N.T.P Groupe 7 N° 30 local 6 Dar el Beida/Alger », en raison du non-respect de son ses obligations contractuelles, (retard dans la livraison des pièces de rechanges pour véhicules a compter de la date de la notification de la réception de commande), L'établissement concerné dispose d'un délai de dix (10) jours a compter de la date de la notification la présente mise en demeure actuelle.

En cas de non-réponse a cette dernière, le 3ème Commandement Régional de la Gendarmerie Nationale de Béchar, mettre en oeuvre les mesures strictes stipulées a l'article 22 de contrat initial.